

## SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

-----

L'An Deux Mille seize, le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03/08/2016

Secrétaire de séance : GONANO Daniel

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, COMBRES Corine, FILLOL Isabelle, Adjoints, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise Madame MARRAUD Fabrice, Monsieur PLAGNES Michel, SCHMITTLIN Stéphane

Procurations : PERROS Dominique dont pouvoir à GONANO Daniel

Monsieur CABROL Jean-Luc dont pouvoir à CAUSSE Jean-Marc

ROUILLES Georgette dont pouvoir à BEAUMONT Isabelle

Ordre du jour :

- approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé
- PLUid
- rentrée scolaire
- coordonnateur SPS travaux aménagement bourg
- reprises concession cimetière
- déclaration d'intention d'aliéner
- questions diverses

### 1/Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé

#### **CADRE LEGISLATIF**

Vu Le code de la construction et de l'habitation;

La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

La décision préfectorale D15-0029 accordant à la commune d'Aubiac une prorogation de délai de dépôt d'agenda d'accessibilité programmée ;

### **EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2016, la commune en tant que gestionnaire d'ERP et d'IOP, a l'obligation, pour mettre ses établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Monsieur le Maire présente l'analyse synthétique de la situation.

La commune d'AUBIAC a élaboré son Ad'AP sur 2 périodes de 3 ans pour ses ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 septembre 2016, conformément à la réglementation en vigueur et à la prorogation de délai de dépôt autorisée par la Préfecture.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE**

l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;

### **AUTORISE**

le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

## **2/ Point Rentrée scolaire**

Monsieur Gonano, adjoint, rend compte de la rentrée scolaire :

- 117 élèves sont inscrits,
- les TAP ont commencé lundi 12 septembre
- Mercredi 14 septembre: est organisée à l'école par l'inspection académique une conférence de presse sur l'intervention en TAP des pompiers
- un ordinateur a été mis à disposition de la directrice
- l'APE a renouvelé son bureau lors de la dernière assemblée générale
- les gendarmes ont effectué une visite relationnelle à l'école le jour de la rentrée
- suite à notre demande, la gendarmerie devrait intervenir à l'école dans le cadre du Permis internet.

### **3/ Point sur les réseaux et la défense incendie:**

Madame Fillol, adjointe, fait le point sur les différents secteurs :

- *Réseau route de Hartanès* : les travaux se terminent.

2 Amorces pour la défense incendie ont été mises en place. Des mesures de pression sont en cours.

- *Réseau route de Ségougnac* : nous avons reçu un devis pour 3 poteaux. Il s'élève à 8776.06€  
Une réflexion est menée pour le financement de ces poteaux.

- *Réseau route des Moulins* : plusieurs permis de construire sont en cours. Actuellement, il est demandé aux pétitionnaires d'assurer leur propre défense incendie. La commune a demandé à Véolia de chiffrer le coût d'un poteau.

### **4/ Location gîte Chai**

Madame Combres, adjointe, rappelle que le gîte Le Chai sera loué par un particulier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le montant mensuel du loyer s'élèvera à 550€.

La commune s'engage à faire quelques travaux d'aménagement au niveau de la salle de bain et fournir le matériel nécessaire à la réalisation d'une table de travail pour la cuisine, le locataire s'étant proposé pour la réaliser.

La commune prête gratuitement un lave-linge et un frigo.

Il est également précisé que la commune adhère à Clé vacances. Le montant de la cotisation annuelle 2017 s'élève à 90€.

### **5/ Horaires du personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Lamouroux, secrétaire générale, est à temps partiel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à hauteur de 80% soit un temps de travail hebdomadaire de 28h. Le service n'est pas perturbé par cette modification.

### ***Arrivée d'Isabelle Beaumont 19h40***

### **6/ Point aménagement village**

Monsieur le Maire rappelle le calendrier à venir :

- Fin de la consultation des entreprises: le 20 septembre 2016

- réunion de la CAO : le 22 septembre 2016

L'Architecte des Bâtiments de France a demandé quelques modifications du projet au niveau de la place de Galard.

Monsieur le Maire présente le budget total du projet depuis le schéma directeur :

DATE	TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT HT	SUBVENTIONS HT		PART COMMUNALE HT
2012 - 2014	élaboration du schéma directeur	ASTEO - HORS CHAMPS	22 100,00 €	40% CG	8 840 €	13 260,00 €
2015 - 201?	MOE élaboration dossier travaux tranche ferme	BLV2 ATLANTIQUE	%			
	MOE élaboration dossier travaux tranche conditionnelle					
2015 - 201?	MOA travaux tranche ferme	?	1 032 000,00 €	66,51%	686 352,00 €	345 648,00 €
	MOA travaux tranche conditionnelle					
2015 - 201?	Coordonnateur SPS	APAVE	3 500,00 €			3 500,00 €
30/06/2016	étude géotechnique	GINGER CEBTP	3 576,00			3 576,00
		TOTAL	1 057 600,00 €	65,74%	695 192,00 €	362 408,00 €

Puis, il présente le suivi financier depuis le lancement de l'appel d'offre de la Maîtrise d'œuvre :

DEPENSES					RECETTES			
date facture	entreprise	travaux	facture HT	facture TTC	date recette	Tiers	travaux	TTC
30/06/2016	GINGER CEBTP	étude géotechnique	3 576,00	4 291,20	19/05/2016	AGGLO AGEN	participation communautaire étude Voirie	6 899,28
26/07/2016	ATELIER DES ARBRES	MOE- AVP	2 747,93	3 297,52	19/05/2016		participation communautaire étude EP	755,82
26/07/2016	SARL BERTHIER	MOE- AVP	4 213,49	5 056,19	19/05/2016		participation communautaire étude Pluvial	3 744,90
26/07/2016	BLV2 ATLANTIQUE	MOE- AVP	7 694,19	9 233,03				
26/07/2016	FLUIDITEC	MOE- AVP	3 663,90	4 396,68				

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire de prendre des arrêtés de circulation afin de déplacer les panneaux d'agglomération : au niveau de la RD 931 pour la mise en place d'un feu tricolore récompensés côté Agen au carrefour du Placier, pour la mise en place d'un ralentisseur côté Laplume au carrefour de la RD 292.

### **7/ Coordonnateur Sécurité et Protection Santé**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la commune doit choisir une entreprise en charge d'assurer la mission de coordonnateur sécurité protection de la santé.

Dans cette perspective, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été réalisée.

Voici les propositions de prix qui nous été faites :

<b>Entreprises</b>	<b>Adresse</b>	<b>date du devis</b>	<b>phase de conception</b>	<b>phase de réalisation</b>	<b>total HT</b>	<b>TVA</b>	<b>total TTC</b>
APAVE	49, route d'Agén-Estillac, BP60152, 47005 AGEN cedex	03/08/2016	500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €
VERITAS	Aquitaine Bigorre, Parc d'activités Actipolis, Avenue Ferdinand de Lesseps, Caéjan, 33 612 CESTAS cedex	02/08/2016	678,00 €	4 520,00 €	5 198,00 €	1 039,60 €	6 237,60 €
BELPECHE	1595 Av de Stalingrad, 47000 AGEN	22/08/2016	350,00 €	4 180,00 €	4 530,00 €	906,00 €	5 436,00 €
CHAUDUN	32, rue de Belfort, 47000 AGEN	16/08/2016	720,00 €	8 000,00 €	8 720,00 €	1 744,00 €	10 464,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'APAVE.

### **8/ Projet de travaux d'aménagement salle des associations salle des fêtes**

Il est proposé de modifier l'aménagement des 2 salles existantes (LCT et Pétanque/Chasse) en une pièce unique plus grande et fermer le local technique. Cela permettrait aux associations de bénéficier d'une salle plus adaptée pour les réunions et de créer un espace de rangement plus important. Le matériel serait fourni par la mairie et les travaux réalisés par les bénévoles de ces associations.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## 9/ Dissimulation réseaux électriques et téléphoniques route des Moulins

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom et d'électrification dans le **Secteur : Aurion tranche 3 - Route des Moulins**

Le devis suivant est présenté :

MOA	TRAVAUX			ESTIMATION TRAVAUX HT	ESTIMATION PART MAIRIE
SDEE	BASSE TENSION (SDEE)			25 645,68	2 564,57
Agglo Agen	EP			0,00	0,00
ERDF	BRT EP			0,00	0,00
FT / SDEE	RESEAU TELEPHONIQUE	dotation SDEE	958,31	6 873,53	3 913,98
		Participation FT	2 001,24		
<b>TOTAL</b>				<b>32 519,21</b>	<b>6 478,55</b>

Ces travaux seraient facturés sur l'exercice de 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## 10/ Déclaration d'Intention d'Aliéner

VENDEUR	ADRESSE	NATURE	SUPERFICIE TERRAIN M <sup>2</sup>	ACHETEUR	MONTANT €
PAUL Nathalie	65 rte de Hartanes	bâti	5 959	Mathias ANGIBAUD	185 000
BALDI Tomaso	Lot Cabireau	Non bâti	928	Viviane HANOT	53 000
ESTE Christine	Sonnet	Non bâti	1 317	Vincent MALEVILLE	55 000
MENTINE Nicolas	3 chemin de Ponche	bâti	1 170	Alain ROSSIGNOL	315 000

**Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.**

### **11/ Dossier d'urbanisme pour visite de conformité :**

<b>REF DU DOSSIER</b>	<b>NOM</b>	<b>N° DU DOSSIER</b>	<b>ADRESSE DES TRAVAUX</b>	<b>DOSSIER CONFIE A</b>
1052	M. FLAMENT	DP A0005	58, route des Moulins	I. FILLOL

### **12/ Reprise de concessions cimetièrre**

Monsieur le Maire explique qu'après une procédure de rétrocession, les concessions du cimetière non renouvelées peuvent être attribuées à de nouvelles personnes. Cependant, la commune doit réaliser une reprise de concessions qui consiste à exhumer les restes mortuaires et les inhumer dans l'ossuaire communal. Des devis ont été demandés à des entreprises funéraires. En voici les réponses :

<b>Entreprises de Pompes Funèbres</b>					
<b>Entreprise</b>	<b>Villaret Brax</b>	<b>PFG Agen marbrerie</b>	<b>PF Agenaise</b>	<b>PF de Gaillard Agen</b>	<b>Marbrerie Turbet Agen</b>
1 tombe	682,50 €	480,00 €	580,00 €	570,00 €	474,00 €
5 tombes	2 865,00 €	2 400,00 €	2 600,00 €	2 854,00 €	2 370,00 €
12 tombes	6 610,00 €	5 760,00 €	5 880,00 €	6 849,00 €	5 688,00 €
prix moyen par tombe	550,00 €	480,00 €	520,00 €	570,00 €	474,00 €

Après délibération, Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise Turbet pour la reprise de 2 tombes.

### **13/ Informations sur le développement du numérique**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg d'Aubiach, il ne sera pas nécessaire de prévoir de fourreaux supplémentaires. Les fourreaux actuels seront réutilisés. Le développement du numérique répond à un Schéma départemental. Les travaux sur notre commune sont prévus en 2020 2021.

## **14/point PLUi**

Madame FILLOL, adjointe, rappelle le calendrier :

- 6 octobre arrêt du PLUi
- Octobre à janvier 2016 : Avis des personnes publiques associées (PPA= et des 31 communes sur le dossier arrêté
- Septembre 2017 : approbation du PLUi

Puis, l'ensemble du conseil municipal analyse la version 5 du plan de zonage proposé par le CREHAM.

Il sera demandé les modifications suivantes :

1/ajouter les passages de grands gibiers (déjà demandés précédemment)

2/ réduction de l'emplacement réservé au Baqué

3/ matérialiser la déviation RD 292 (vu en réunion avec M. Lamouroux)

4/ modifier la zone constructible de Peyruc en UC et non UD

5/ intégrer les parcelles B 609 et B 367 situées route de Ségougnac dans la continuité de la zone UD

## **Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations :

Une visite de la centrale de Golfech va être organisée, les élus intéressés pourront s'inscrire.

Le spectacle Volt Face se déroulera le 27 novembre 2016.

Un incendie s'est déclaré chemin de Marron lundi 12 septembre 2016

- Madame Beaumont, conseillère, rappelle qu'une randonnée patrimoine est organisée le dimanche 18 septembre 2016 (départ 9h pour 7km). L'association Hole Shot Bmx Team anime une initiation bmx.

- Monsieur Marraud, conseiller, informe que la toiture de l'église est endommagée.

Il est convenu de faire intervenir Monsieur Labarbe.

- Monsieur Berton, conseiller, informe que la Cop 47 se déroulera cette année à Sérignac le 24 Novembre 2016.

- Monsieur Plagnes, conseiller, rend compte de la réussite du parcours Roquefort/Moirax dans le cadre des chemins clunisiens : environ 100 personnes ont participé.

**Fin de la séance : 21h30**